

L'INFORMALITE : UN NOUVEAU PARADIGME DE DEVELOPPEMENT ET D'INTEGRATION « PAR LE BAS » EN AFRIQUE

Résumé : Après cinq décennies d'expériences d'intégration en Afrique, les résultats sont forts mitigés. Ceux qui ont le plus intérêt à cette intégration (les acteurs du bas) ne sont pas pris en compte dans les politiques gouvernementales d'intégration. Cette situation fragilise le processus d'intégration par le haut c'est-à-dire par les règles et les institutions. Lequel trouve un compromis « par le bas » grâce à la volonté manifeste des groupes sociaux subordonnés qui sortent des cadres et structures imposés pour aspirer à un idéal d'intégration véritable : l'intégration par le bas, celle-là qui se réalise en marge des institutions grâce aux solidarités sociales et culturelles et les réseaux marchands transfrontaliers. Dans cette perspective, l'informalité devient une alternative capable d'engendrer un développement inclusif et participatif à la construction de l'Afrique. L'objectif de cet article est de nourrir la réflexion sur l'informalité comme nouveau paradigme de développement et d'intégration en Afrique. A la lumière du modèle théorique de Weber, nous nous parvenus à montrer que l'informalité constitue un vecteur de développement voire d'intégration par le bas en Afrique. Par conséquent, les Etats doivent procéder à une refondation de l'intégration en Afrique. Une refondation qui passe par l'émergence d'espaces de concertation où seront présents les groupes sociaux subordonnés pour une lecture critique des politiques en cours et la formulation de propositions.

Mots clés : informalité, intégration par le haut, intégration par le bas, gouvernance, Afrique.

INTRODUCTION

Depuis l'accession des pays africains à la souveraineté internationale, les leaders politiques n'ont pas manqué d'initier des tentatives de regroupements régionaux ou sous régionaux (Ngoma, 1990 ; Hugon et al., 2001). Ainsi, la création de l'Union africaine matérialise une volonté des chefs d'Etat africains d'avancer dans la construction d'une citoyenneté africaine. Toutefois, en dépit de l'adoption et la mise en œuvre de ces initiatives d'intégration, le bilan du processus d'intégration régional conformément au traité d'Abuja¹ est fort mitigé (Mata, 2008). Ces résultats mitigés sont notamment dus à un certain nombre d'obstacles parmi lesquels le manque de volonté politique et la non application des protocoles en matière d'intégration économique (OVIDA, 2011). Ce processus d'intégration fragilisé « par le haut » c'est-à-dire par les règles et les institutions que les hautes autorités cherchent à réaliser d'en haut semble trouver un compromis « par le bas » grâce à la volonté manifeste des groupes sociaux subordonnés qui sortent des cadres et structures imposés pour aspirer à un idéal d'intégration véritable : l'intégration par le bas, celle-là qui se réalise en marge des institutions grâce aux solidarités sociales et culturelles et les réseaux marchands transfrontaliers (Egg et Herrera, 1998). Elle s'établit d'une part sur la faillite des États à faire appliquer leur dispositif réglementaire, d'autre part sur leur impuissance vis-à-vis de politiques décidées par d'autres pays. Il existe un monde en dehors des textes légaux qui mérite reconnaissance et valorisation. L'effervescence de l'activité informelle observée au sein des économies africaines et aux confins frontaliers des pays n'est-elle pas une forme d'intégration par le bas ? Constitue-t-elle une alternative capable d'engendrer un développement inclusif et participer à la construction de l'Afrique ?

Le développement « par le bas » (Sanyal, 1999) est susceptible d'impulser une nouvelle dynamique capable de permettre aux populations d'amorcer l'étape de décollage économique au sens de Rostow (1962). Ce type de développement centré sur les capacités productives des populations locales en général et l'informel en particulier est capable de générer un développement durable (Friedmann, 1979 ; Théveniaut-Muller, 1999). Les paradigmes de développement par le bas épousent de facto ceux de l'intégration conçue par le bas. L'idée majeure est que l'intégration « par le haut » ne saurait trouver de remède au sous-développement s'il n'est par les peuples ou pour les peuples dans la mesure où le potentiel démographique de l'Afrique se définit plus du côté des acteurs « d'en bas ». Sinon, quel serait

¹ La mise en œuvre du processus d'intégration régionale est évaluée à l'aune des 06 étapes instituées par le traité d'Abuja instituant la Communauté Economique Africaine (entré en vigueur en 1994).

le meilleur moyen d'unir les pays africains dans un objectif commun, si ce n'est par les peuples ? Dans ce sens, le caractère intégrateur « par le bas » du régionalisme transétatique en Afrique n'est plus aujourd'hui un mythe (Bach, 1994), mais une réalité. Comment comprendre le développement prolifique des marchés de rues, frontaliers, spontanés, partout dans les villes africaines ?

Dans les pays africains, la problématique de l'informalité a acquis droit de cité au seuil du 21^{ème} siècle. L'inefficacité des institutions publiques, la lourdeur des procédures administratives et une défiance généralisée des populations à l'égard des Etats ont encouragé le développement de l'informalité. Aujourd'hui, elle a révélé une dynamique d'expansion et de renforcement de son rayon d'action au-delà des frontières nationales. Ce qui mérite une attention particulière. Dans la littérature, un débat est ouvert sur le rôle de l'informel dans le processus d'intégration : Pour certains, l'informalité est un ferment du marché régional ; comme tel, elle constitue un facteur de développement qui doit être encouragé et inséré dans les stratégies de développement des pays, notamment de réduction de la pauvreté. D'autres y voient plutôt un phénomène en marge de la législation de l'Etat dont la soustraction à la régulation de celui-ci en fait un élément de déstructuration des Etats-nations (Nkendah et al., 2012).

Cet article cherche à nourrir la réflexion sur l'informalité comme nouveau paradigme de développement et d'intégration régionale ou sous-régionale. Pour y parvenir, nous faisons recours à une grille d'analyse axée sur l'individualisme méthodologique (Boudon et Bourricaud, 1982). Il est question à la lumière du modèle théorique sociologique de Weber d'analyser des stratégies des acteurs qui agissent selon une rationalité située, déterminée par les ressources dont ils disposent et les contraintes structurelles qui caractérisent la société. Après avoir conceptualisé l'informalité, ce texte s'attèlera ensuite à confronter l'Etat africain à l'action informel avant de présenter son rôle dans le processus d'intégration.

I. Concept de l'informalité : recherche de définition

Depuis les travaux pionniers de Hart (1971), les centaines de monographies réalisées jusqu'alors pour mieux appréhender le concept d'informalité ont la particularité de révéler à chaque fois la complexité du phénomène. Cette complexité se situe dans la diversité des définitions liées à l'hétérogénéité des conceptions de l'informalité. On dénombre au moins 170 définitions du secteur informel dans la littérature (Tsafack Nanfosso, 2011).

Pluralité des termes utilisés pour qualifier l'activité échappant aux normes légales et statistiques			
Economie non officielle	Economie sous-marine	Economie souterraine	Economie duale
Economie non observée	Economie parallèle	Economie clandestine	Economie noire
Economie marginale	Economie irrégulière	Economie clandestine	Economie illégale
Economie non déclarée	Economie alternative	Economie secondaire	Economie occulte
Economie périphérique	Economie non enregistrée	Economie dissimulée	Economie grise
Economie autonome	Economie non structurée	Economie submergée	Economie cachée
Economie populaire	Economie de l'ombre	Economie informelle	
		Economie invisible	

Sources : Llana (2003) P.17

Les difficultés à trouver un consensus sur la conceptualisation de l'économie informelle sont en partie liées aux différentes opinions des chercheurs quant aux origines et causes de l'informalité (Bacchetta et al., 2009 ; 2012). Depuis son introduction au début des années 1970, le concept d'informalité a donné naissance à d'intenses débats. Les opinions divergent non seulement sur les causes et la nature du secteur informel, mais aussi sur ses liens avec le secteur formel. Jusqu'au milieu des années 1990, ces opinions divergentes pouvaient facilement être classées en trois grandes écoles de pensée : l'école dualiste, l'école structuraliste et l'école légaliste (Chen, 2005 ; Cimoli *et al.*, 2005).

L'approche dualiste s'inscrit dans le prolongement des travaux de Lewis (1954) et de Harris-Todaro (1970) ; cette approche est basée sur un modèle de marché du travail dual, où le secteur informel est considéré comme une composante résiduelle de ce marché n'entretenant pas de lien avec l'économie formelle ; c'est une économie de subsistance qui n'existe que parce que l'économie formelle est incapable d'offrir des emplois en nombre suffisant.

Par contraste, l'école structuraliste souligne la décentralisation de la production et les liens ainsi que l'interdépendance entre les secteurs formel et informel (Moser, 1978 ; Portes et al., 1989). Les structuralistes considèrent le secteur informel comme étant formé de petites entreprises et de travailleurs non immatriculés, soumis à des grandes entreprises capitalistes. Les premiers fournissent de la main-d'œuvre bon marché et des entrées aux dernières, améliorant ainsi leur compétitivité. Selon l'école structuraliste, il est improbable que la croissance élimine les relations informelles de production, car celles-ci sont intrinsèquement associées au développement capitaliste. Ainsi, les entreprises modernes réagissent à la mondialisation en mettant en place des systèmes de production plus flexibles et en sous-

traitant, ce qui leur permet de réduire leurs coûts. Ces réseaux de production mondiale engendrent une demande de flexibilité que l'économie informelle est la seule à pouvoir fournir, selon cette école.

Enfin, l'école légaliste ou orthodoxe, prônée par Hernando de Soto dans les années 1980 et 1990, considère le secteur informel comme étant fait de micro-entrepreneurs qui préfèrent fonctionner de manière informelle afin d'éviter les coûts associés à l'immatriculation (De Soto, 1989). Tant que les coûts d'immatriculation et d'autres procédures officielles seront supérieurs aux avantages à se trouver dans le secteur formel, les micro-entrepreneurs continueront à choisir l'informalité. Ils constituent ainsi un vaste réservoir d'augmentations futures de la croissance et des niveaux de vie, si des réformes des réglementations et des réductions des impôts pouvaient être introduites. A contrario des écoles dualiste comme structuraliste, cette école souligne la nature potentiellement volontaire de l'informalité lorsque les travailleurs et entreprises décident de quitter l'économie formelle suite à une analyse coûts-bénéfices (Fiess *et al.*, 2008; Maloney, 1998; Maloney, 2004; Packard, 2007). Au cours des quinze dernières années, le débat est devenu de plus en plus polémique.

Au-delà de ces différents courants de pensée, l'on peut citer également les ethnologues, en particulier, qui ont insisté sur le caractère réciproque de l'emploi informel liant les différents membres de réseaux sociaux plus ou moins étendus entre eux. Ces réseaux constituent une forme rudimentaire de filet de protection économique, une sorte de «colle sociale» (Gaughan et Ferman, 1987). Dans ce cadre, la participation à des réseaux sociaux est essentielle pour la survie de leurs membres, mais elle aide aussi à atténuer les problèmes que cause à certains d'entre eux la participation à l'économie formelle.

Jusqu'à présent, les multiples facettes de l'informalité ont empêché l'apparition d'un large consensus sur les concepts, les définitions et les mesures appropriés. Si l'on se réfère à Lautier (1994) deux époques distinctes permettent de cerner le rôle de l'informalité dans les pays en développement : avant 1985, l'informel était le lieu de stratégies de survie, il devient brutalement doté de vertus positives, voire une solution aux problèmes sociaux qui ont suivi l'ajustement structurel, après 1986. Bref, l'informalité est la manifestation de l'ingéniosité des « petits » au sens intemporel de la débrouille. Ce qui regroupe tous ces concepts malgré tout, c'est qu'elles échappent à l'économie officielle et à l'Etat par absence de déclaration officielle en se soustrayant ainsi à l'impôt et aux taxes.

Le terme « informel » ne signifie pas qu'il n'existe aucune règle ni norme qui régit les activités des travailleurs ou des entreprises. Les personnes qui exercent des activités informelles ont leur propre « économie politique » : leurs propres règles, conventions, institutions et structures informelles ou de groupe qui régissent l'entraide et la confiance réciproque, l'octroi de prêts, l'organisation de la formation, le transfert des technologies et des compétences, le commerce et l'accès au marché, l'exécution des obligations, etc. Nous ignorons, par contre, sur quoi se fondent ces règles ou normes informelles, et si elles respectent les droits fondamentaux des travailleurs et de quelle manière (BIT, 2002).

En présence d'une attitude de répression plus ou moins évidente de la part de l'Etat, le circuit maintient sa connotation d'illégal et sera nommé « au noir » ou « submergé ». Si, au contraire, l'État en tolère la présence, ce même circuit sera qualifié d'informe. De ce point de vue, il n'importe pas que les activités qui s'y déroulent soient irrégulières, illégales ou même criminelles. C'est une distinction artificieuse dans la mesure où tous ces types d'activités sont quotidiennement exercés, par exemple, dans les quartiers informels des villes du tiers monde. Il importe seulement que leur exercice soit toléré dans les faits, à cause de la dimension sociale que prend le phénomène et de sa nature structurelle (Cusineto, 2007).

II. L'ETAT AFRICAIN A L'EPREUVE DE L'ACTION INFORMELLE

La gouvernance en Afrique est en crise de légitimité et d'efficacité. Dans les sociétés africaines fragilisées par la pauvreté, l'Etat est en faillite avec toutes les institutions dont il garantit le pouvoir et l'efficacité. Beaucoup d'acteurs politiques et civils ne sont pas toujours à la hauteur des attentes des populations. Ils se trouvent dans l'incapacité de satisfaire un certain nombre de besoins sociaux fondamentaux (kanté, 2002). Les manifestations de protestation récentes dans le Maghreb ainsi que dans d'autres régions du monde, telles qu'en Thaïlande, en Chine ou en Inde, révèlent les limites du modèle de développement par le haut c'est-à-dire axé sur la croissance. Bien que ce modèle a permis de sortir des millions de personnes de la pauvreté ici et là en Afrique, il ne peut garantir par ailleurs davantage d'inclusion sociale.

De l'analyse de l'informalité dans d'autres contextes, Tandler (2002) a découvert que cette situation est basée sur des accords tacites entre les politiciens et les commerçant(e)s (surtout dans l'économie informelle) selon lesquels les politiciens promettent de ne pas percevoir de taxes auprès des commerçant(e)s, ou de les protéger contre les réglementations. Elle a appelé ce phénomène « pacte du diable » parce que dans ce contexte, l'informalité devient plus

attrayante, et la formalisation moins attrayante ; ce qui rend la sortie d'un tel arrangement difficile pour les deux parties.

En dépit des efforts croissants déployés en vue d'analyser l'économie informelle, les activités correspondantes demeurent insuffisamment mesurées voire non enregistrées dans les comptes nationaux. Une grande partie des activités informelles qui naissent dans cette partie du monde sont conséquence directe, immédiate, de cette déshérence. Par conséquent, le décalage entre les dynamiques institutionnelles et les dynamiques socioculturelles est à l'origine d'une informalité qui a atteint une proportion inquiétante dans certains pays africains. Au niveau national, on estime que l'économie informelle représente aujourd'hui entre 40 % et 75 % du PIB. Plus spécifiquement, la part de l'informel dans le PIB en Afrique subsaharienne est de 54,7% et 37,7% en Afrique du nord (Charmes, 2000). En Afrique, certains auteurs estiment le secteur informel est quasiment égal au secteur formel ; sa contribution au PIB en 2002/2003 était estimée à 43% (Schneider, 2006 ; OCDE, 2007).

Le secteur informel emploi près de 30 à 95% de la main-d'œuvre disponible selon les pays : 37% au Lesotho en 2008, 60% au Liberia en 2010, 74% en Madagascar en 2005, 91% au Cameroun en 2010, 82% au Mali en 2004, 33% en Afrique du sud en 2010, 68% en Ouganda en 2010, 69% en Zambie en 2008, 54% au Zimbabwe en 2004, 90% au Gabon en 2005, 93% au Tchad en 2005, 87% en RCA en 2005 et 46% au Congo en 2005 (BIT, 2011). Le concept de l'informalité s'inscrit dans la lignée des nouveaux paradigmes de développement capables de garantir une plus grande participation citoyenne et un socle minimal de valeurs et d'objectifs communs.

Par ailleurs, le problème relatif à l'accès au financement conventionnel touche majoritairement les groupes sociaux subordonnés en Afrique. Face à cette difficulté, ils vont développer des stratégies autonomes d'épargne et de financement informels. Les tontines constituent les formes les plus fréquentes d'épargne et de financement pour les femmes. Ces associations sont organisées sur la base des relations de voisinage ou professionnelles et sous forme de groupement. Des cotisations collectives sont versées selon une périodicité bien déterminée (hebdomadaire, mensuelle), au profit d'un membre du groupement. Ce système permet ainsi à de nombreuses femmes d'avoir une épargne et de financer les événements sociaux et/ou leurs activités informelles. Mais, face au besoin ressenti de disposer de fonds plus substantiels pour mettre en œuvre des activités économiques et sociales plus ou moins importantes, l'option a été prise de se lancer dans la constitution de caisses mutuelles

d'épargne et de crédit, pour contourner les limites et les difficultés de gestion pérenne des tontines.

III. L'INFORMALITE COMME VECTEUR DE L'INTEGRATION REGIONALE EN AFRIQUE

Mondialisation et régionalisation ont paru indissociables dans les paradigmes contemporains de développement des nations dans les dernières décennies du XXème siècle. Le processus d'intégration régionale a pris un sérieux retard en Afrique au moment où des modèles d'intégration s'élaborent dans les continents européen, américain et asiatique. L'Afrique ne saurait rester encore longtemps en dehors de ces dynamiques. L'heure est venue pour impliquer tout citoyen africain dans le processus d'intégration. Les acteurs d'en bas, les « sans importances » au sens de Bayart et al. (1992) qui ont le plus intérêt de la communauté transnationale (Portes, 1999) doivent constituer les points focaux dans ce processus d'intégration. L'informalité constitue une réaction discrète mais potentiellement puissante à l'intégration. En effet, les individus créent des communautés qui traversent les frontières géographiques, culturelles voire politiques et qui, dans un sens concret, ne fonctionnent pas différemment des multinationales, à ceci près qu'elles émergent par le bas et que leurs activités sont le plus informelles (Basch, N. Glick Schiller et C. Blanc-Szanton, 1994).

A priori perçu comme un accident transitoire du processus de construction d'une économie moderne dans les pays en voie de développement, l'informalité aujourd'hui révèle une dynamique d'expansion et de renforcement de son rayon d'action au-delà des frontières. De multiples formes de «commerce à la valise» déplacent aujourd'hui des touristes par milliers sur les frontières des pays africains. Tel est le cas de certains pays à l'instar de l'Algérie dont 80% des besoins sont couverts par des importations et ces importations sont assurées par des « fourmis » circulantes.

• LE ROLE DE L'IMMIGRATION CLANDESTINE DANS LE PROCESSUS D'INTEGRATION

Même si les migrations clandestines participent à la déconstruction des ordres territoriaux nationaux avec l'ensemble des stratégies qui les sous-tendent (Badié, 1995 ; Bennafla, 1999), il est à relever que la migration a toujours fait partie du mode de vie des populations africaines du fait qu'elle constitue une stratégie d'adaptation au chômage et de recherche perpétuelle d'amélioration des conditions de vie des populations. Aujourd'hui, Les flux

migratoires internes au continent sont estimés à 80% du total de ces mouvements migratoires ; soient 24 millions d'africains dont 8 sont des migrants forcés (Fomekong, 2008).

Le poids du phénomène des migrations économiques internationales dans la composition du secteur informel est déterminant dans les pays africains. En Côte d'Ivoire par exemple, la main-d'œuvre non ivoirienne dans le secteur informel représente 61%, alors qu'au Gabon l'ampleur de l'implication des immigrés permet de dire que ce secteur leur doit en grande partie son expansion. Environ 72% des propriétaires de micro-entreprises informelles au Gabon sont étrangers (centrafricains 14%, ressortissants ouest-africains 47%; les autres représentent un ensemble composite de Libanais, d'Asiatiques et d'Européens). La répartition ethnique en termes d'activités permet d'appréhender un phénomène de spécialisation (chasse gardée) des non-nationaux. On observe une majorité absolue de ressortissants non gabonais (71% des effectifs dans les activités commerciales et de transport, 54% dans les activités artisanales). On est en droit de penser que cette pluralité de nationalités en brassage dans le secteur informel est un facteur d'enrichissement culturel et de diversification des produits, puisque chaque communauté ethnique exerce son travail dans des activités spécifiques à sa culture. Cette spécialisation prend source à contrario dans la tradition des métiers en Afrique où le système des castes confine l'exercice exclusif des métiers du fer, du bois, de l'or, de la peau, du tissage, entre autres, à des catégories sociales prédéterminées.

S'agissant du Cameroun, les migrants africains (94,8% de l'ensemble) travaillent prioritairement dans le secteur informel. Ce secteur occupe 74,8% de migrants (dont 43,9% dans le secteur informel non agricole et 30,9% dans le secteur informel agricole). Le secteur formel emploie à peine 5,1% de migrants (EESI, 2005). La faible présence des migrants dans le secteur privé serait due à leur faible niveau de scolarisation. La plupart des migrants vivant au Cameroun sont d'origine Ouest africaine (49,0% dont 35,2% des nigériens). Ceux provenant des pays de la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC) représentent près de 43% de l'ensemble des migrations. Ceux d'autres continents représentent à peine 5,2% de l'ensemble des migrants.

- **LE ROLE DU COMMERCE TRANSFRONTALIER INFORMEL DANS LE PROCESSUS D'INTEGRATION**

L'effervescence commerciale observée aux confins frontaliers des pays africains relève dans une large mesure de l'économie dite informelle, parallèle ou seconde (Mac Gaffey, 1987). Il est estimé que les échanges transfrontaliers informels en Afrique représentent 43 % du produit

intérieur brut (PIB) officiel, ce qui signifie que le secteur informel est presque équivalent au secteur formel (Lesser et Moisé-Leeman, 2009). D'après le rapport ECA (2013), les flux des échanges informels à l'échelle régionale représentent dans certains pays africains jusqu'à 90 % des flux officiellement comptabilisés. Nous pouvons citer l'exemple du Bénin : pour certaines marchandises sélectionnées, les flux du commerce informel transfrontalier c'est-à-dire non déclarée à la douane correspond à dix fois plus les flux officiels (Azam, 2006) voire au-delà de 90% des flux actuels du commerce. Entre octobre et février 1994, 3453 bicyclettes ont été importées au Bénin mais seulement 291 sont passées par des circuits formels. Le cas de l'Ouganda est aussi particulier dans la mesure où en 2006, sa balance commerciale est largement excédentaire pour l'informel et très déficitaire dans le formel (Lesser et Moisé-Leeman, 2009).

Le phénomène de l'informalité dans le commerce transfrontalier a été étudié sous divers angles : sociologique, politique, économique et géographique (Bennafla, 1998).

L'approche sociologique ou anthropologique (Arditi et al., 1990 ; Mac Gaffey, 1991) met en général l'accent sur les stratégies et les profils des acteurs (commerçants, transporteurs), souvent à partir d'entretiens biographiques. Dans cette rubrique, le commerce transfrontalier informel apparaît comme une stratégie de contournement des obstacles liés aux échanges commerciaux intra-africains. Une étude réalisée par Abraham et Van Schendel (2005) dans la région des grands lacs révèle à cet effet que les commerçants préfèrent des taxes informelles et souvent illégales, car elles sont perçues comme étant moins chères que les taxes réglementaires, qui sont souvent légales. Dans le même contexte, Titeca et Kimanuca (2012) rapportent que les commerçants qui agissent dans l'obscurité sont majoritairement des femmes (74% du commerce) dont l'âge est légèrement supérieur à 30 ans avec un niveau d'éducation qui est faible dans l'ensemble (79% n'ayant pas dépassé l'école primaire) ; 74% d'entre elles gagnent 64% des bénéfices des produits significatifs. Cette forte participation des femmes au commerce informel a été validée par Nkendah et al. (2012) aux confins du Cameroun. L'étude note également la présence d'enfants (4%) dont l'âge varie entre 7 et 17 ans. Dans la plupart des cas, ces commerçants sont des chefs de famille subvenant ainsi aux besoins de leurs familles. Par ailleurs, les grands commerçants ne sont pas en reste. Ceux-ci divisent leurs marchandises et font traverser de petites quantités par des commerçants qui prétendent que ces marchandises sont destinées à la consommation personnelle.

Une analyse plus économique prête davantage attention aux flux commerciaux et examine les variations des prix sur les marchés et les fluctuations du taux de change monétaire à l'aide d'outils statistiques (Herrera, 1995). Les études centrées sur les questions politiques (Roitman, 1990) cherchent à faire le lien entre la floraison des initiatives privées (commerce, entreprises) et le problème de l'Etat; la vitalité des initiatives privées est parfois perçue comme palliatif ou réponse au dysfonctionnement des structures étatiques d'encadrement. L'approche géographique (Raison, 1993 ; Bennafla, 1998, 1999), attachée aux traductions spatiales des phénomènes observés, préfère souligner la reconfiguration des espaces d'échanges qui s'effectue actuellement au profit des limites frontalières.

Il semble davantage que les flux d'échanges informels en Afrique reposent sur les produits agricoles (Nkendah et al., 2012 ; ECA, 2013). Cet intéressement n'est pas fortuit ; le secteur de l'agriculture représente encore une part importante dans le produit intérieur brut de certains pays africains et joue un rôle important dans la survie des populations. Toutefois, certaines enquêtes notent que plusieurs types de biens semblent être concernés par le commerce informel en Afrique subsaharienne (Peberdy, 2002 and Uganda Bureau of Statistics, 2006).

A l'interface du local et de l'international, du formel et de l'informel, les « Nana Benz » en Afrique de l'ouest en général sont des actrices incontournables de ces échanges et ont réussi à avoir un poids dominant sur la scène économique et politique nationale. Les flux transfrontières de pétrole nigérian, des céréales et des engrais, qui étaient autrefois limités aux zones frontalières avec le centre du Niger pénètrent, par exemple, par l'extrême nord et l'ouest du Niger avec une quantité considérable qui est commercée au Mali, au Burkina-Faso et au Ghana (Meagher, 2003).

Somme toute, le régionalisme des réseaux dits informels concourt à la déterritorialisation des Etats sans qu'il y ait pour autant remise en cause formelle de ses frontières, ni production d'un espace régional alternatif.

LE ROLE DES TRANSFERTS DE FONDS PAR VOIES INFORMELLES DES MIGRANTS INTRA- AFRICAINS

Face aux obstacles liés aux transferts des fonds de migrants intra-africains notamment les coûts ou tarifs très élevés entre autres, beaucoup de migrants recourent aux réseaux informels ou illégaux de transferts d'argent. L'explication existe. Les coûts élevés des transferts représentent une ponction importante sur les maigres revenus des migrants (San, 2009). En l'absence des données statistiques, un certain nombre d'études rapportent que les montants

d'argent transférés en Afrique par des voies informelles doublent les fonds envoyés par voie légale (Dia, 2008 ; BM, 2008 ; BAD (2006) et OCDE (2007). Ces moyens vont des migrants « porteurs de valise » aux riches commerçants qui résident dans le pays d'accueil et transfèrent de l'argent vers des destinations précises du pays d'origine. Il n'est pas question d'oublier le système de change informel qui s'opère clandestinement dans des petits coins des aéroports, au sein des marchés auprès des commerçants transfrontaliers, etc. Malheureusement, les statistiques dans ce domaine ne sont pas disponibles. Ce système fondé sur la confiance mutuelle, les liens de parenté ou l'origine géographique est largement utilisé au sein des communautés de migrants en Afrique.

REMARQUES CONCLUSIVES

Aujourd'hui, au-delà des volontés affirmées des Etats à faire de l'intégration régionale leur cheval de bataille dans le processus de développement, l'enjeu majeur est à porter au niveau des modes de gouvernance. Ceux qui ont le plus intérêt à cette intégration (les acteurs du bas) ne sont pas pris en compte dans les politiques gouvernementales d'intégration. Il convient de donner la possibilité à ces acteurs, à travers des formes d'organisations existantes ou des mécanismes à créer, la possibilité et le poids nécessaire pour infléchir le processus. L'intégration par le bas est plus que pertinente pour arriver à impliquer les citoyens des pays dans une dynamique que les sommités étatiques seules ne pourraient endosser d'une manière durable et pérenne.

Le discours sur l'intégration a été très largement technocratique jusque là. Les objectifs, le rythme, ainsi que les mesures d'accompagnement, telles que dictées par les préoccupations des acteurs n'ont pas fait l'objet d'une concertation approfondie. Cela n'a rien d'étonnant, le processus d'élaboration des politiques régionales, leur mise en œuvre ainsi que leur évaluation s'est effectuée de manière similaire à ce qu'il est au sein des Etats pris individuellement. La crise du développement en Afrique et par conséquent celle de l'intégration repose en partie sur l'échec des modes de gouvernance. Jusque là les décisions ont obéi à une logique technocratique associant experts du nord et quelques cadres nationaux. A quel moment les hauts responsables politiques pourront-ils surseoir à leur désir individualiste et solitaire pour s'intéresser sérieusement à la volonté communautaire ?

L'heure est venue que pour impliquer tous les composantes sociologiques y compris les acteurs vulnérables du secteur informel dans le processus d'intégration en Afrique. Faute de

quoi les changements politiques donneraient toujours des résultats mitigés. Il convient de travailler à renverser les modes de pensée et d'action : articuler l'élaboration des stratégies, les modalités de mise en œuvre et d'évaluation avec les acteurs. La proposition consiste à opérer une rupture dans la gouvernance, à situer les acteurs au centre des mécanismes existants. Certes, l'on s'accordera que le processus nécessite un préalable à l'interne. Les Etats devront nécessairement parachever leur consolidation en dotant leur citoyen des cadres pertinents pour la prise en charge des visions internes de développements socio-économiques et des affaires supra-territoriales. Cette forme de refondation passe par l'émergence d'espaces de concertation où seront présents les organisations sociales et professionnelles pour une lecture critique des politiques en cours et la formulation de propositions.

QUELQUES REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Bennafla, K. (1999), « La fin des territoires nationaux ? Etat et commerce frontalier en Afrique centrale », *Politique africaine*, n°73, 26P.

CEA (2013), Rapport sur l'ampleur des échanges transfrontaliers informels dans les communautés économiques régionales d'Afrique et sur les outils nécessaires pour les évaluer, *Huitième session du Comité du commerce et de la coopération et de l'intégration régionales*, 18P.

Cusinato, A. (2007), « Quelle approche pour l'économie informelle ? De l'individualisme méthodologique à la perspective institutionnaliste », in Crevoisier, O., F. Hainard et P. Ischer (2007), *L'économie informelle : une alternative à l'exclusion économique et sociale ?*, UNESCO, PP.65-88.

OVIDA (2011), « Etat des lieux de l'intégration régionale en Afrique », Note de Synthèse n° 10, *Observatoire de la vie diplomatique en Afrique*, 5P.